

ABONNEMENTS

S'adresser rue de la Pompe, 5

BRUXELLES

ADMINISTRATION

Boulevard du Hainaut, 74

Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES

A FORFAIT

S'adresser rue de la Pompe, 5

BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION

Rue des Quatre-Bras, 5

Bruxelles

— DÉPOSÉ —

BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES

— DÉPOSÉ —

— 43 —

Bruxelles, Août 1879.

SOMMAIRE

Exposition triennale des Beaux-Arts à Anvers; Salon d'architecture. E. A. — Concours et Exposition d'Architecture. — Concours. — Œuvres publiées. — Chronique des travaux. — Faits divers. — Bordereaux de prix.

Exposition triennale des Beaux-Arts à Anvers

SALON D'ARCHITECTURE

N'étaient les projets assez nombreux présentés au concours ouvert par la Société pour l'encouragement des beaux-arts, le salon d'architecture de cette année ne serait pas brillant. Le concours d'architecture ogivale ne nous montre qu'une seule étude assez remarquable, dessinée avec beaucoup de soin, et d'un trait net et serrant les formes généralement très-étudiées.

Nous croyons très-utile ce retour vers le dessin au trait, qui force les concurrents à travailler plus complètement leurs projets; on sait que, trop souvent, le dessin au lavis et *chiqué* n'est qu'un trompe-l'œil, dans lequel les fautes les plus grossières sont dissimulées grâce aux ficelles des teintes et des ombres.

A coup sûr, cela sera très-utile, car, le plus souvent, on se contente de quelques données jetées à la diable, de propositions venues par hasard, et l'on sauve le tout par des fioritures. Le vrai dessin architectural doit être vrai avant tout.

Nous regrettons de ne pouvoir citer le nom de l'auteur de ce projet de *jubé avec buffet d'orgue* à ériger dans l'église Notre-Dame d'Anvers, au bas de la grande nef.

C'est une belle étude de style ogival; nous regrettons cependant quelques bizarreries dans les composantes de la silhouette générale du buffet. Le dessous du jubé rappelle trop aussi les grands porches de style ogival. Cette étude porte le n° 22. On nous affirme que le jury n'a pas cru devoir décerner de récompense. C'est peut-être excessif: le travail dont nous parlons méritait un encouragement.

Le CONCOURS D'ARCHITECTURE CLASSIQUE avait, cette année, pour programme *une bibliothèque publique*. Quatorze projets, formant une série de quarante-huit châssis, ont été présentés et offrent un ensemble très-intéressant par la variété des dispositions adoptées pour le plan, mais, en général, peu remarquables dans l'ensemble des façades.

Le projet qui a pour devise *Persévérance* présente un plan assez étudié, mais dans lequel nous trouvons vicieuse la disposition de la grande salle de lecture; ce plan est classique et son ensemble bien lié. La façade, d'allure monumentale, n'est pas pure de style; nous n'y trouvons ni la grandeur ni la beauté de proportion de l'art classique. Cette composition manque aussi d'expression, et le dessin, au trait, est quelque peu hésité.

C'est le projet qui a pour devise: *l'Etude orne l'esprit et le cœur*, qui a enlevé la palme. Il a pour auteur M. HENRI MEYENS, de Malines, et l'on y reconnaît d'excellentes qualités; le plan, dont les dispositions sont faites de lignes amples et ingénieusement combinées, est très-simple; les divers locaux y ont une valeur relative bien observée. Cependant, nous regrettons la saillie fort considérable de l'avant-corps principal; en exécution, cela serait d'un effet désagréable, par suite de la rupture considérable qui serait produite par la perspective. Les ailes sont aussi trop petites pour l'avant-corps.

— 44 —

Quoi qu'il en soit, c'est une fort belle étude, bien rendue par de beaux dessins d'un trait ferme et serré.

Pharmacie de l'âme! telle est la devise du projet qui suit. Le plan n'est pas heureux; l'ensemble est bizarre. La façade, assez tenue au point de vue de l'ensemble, est bien maigre de détails! L'avant-corps, au contraire, est bien lourd: cette composition manque totalement d'unité et de caractère.

Aan kunst en wetenschap. Le plan est assez joli d'aspect général et bien lié; nous critiquons la disposition, par trop isolée du reste, de la salle de lecture. La façade est préférable à celle du projet *Pharmacie de l'âme*; mais elle est maigre d'éléments et manque de caractère.

Le projet signé *Antverpia* est l'un des bons projets présentés: le plan est assez ingénieux dans ses dispositions générales, mais contient quelques erreurs; nous signalerons, entre autres, la disposition de la salle de lecture, presque entièrement isolée des salles de collections.

Une fois n'est pas coutume semble, par sa devise, vouloir se faire excuser. Ce projet a cependant des qualités. Nous y trouvons, comme dans tant d'autres, l'isolement de la salle de lecture; il était cependant très-facile d'éviter cela dans le projet qui nous occupe, et nous conseillons à l'auteur de faire cette modification avant de remettre cette étude dans ses cartons: nous lui donnons sincèrement ce conseil, en l'engageant à le suivre: *une fois n'est pas coutume*.

Le projet qui vient ensuite est marqué de *trois points disposés en triangle*: ce projet, qui nous paraît être d'un débutant bien doué, est assez faible. Nous conseillons à l'auteur la devise *Persévérance*.

L'étude qui a pour devise *Scheldestadt* offre un plan assez étudié; mais les façades et les coupes manquent d'ensemble et d'unité; nous attribuons cette impression à l'excès des éléments qui charpentent cette composition.

Incognito, telle est la devise derrière laquelle se dérobe un chercheur. Le plan a des qualités très-sérieuses, mais présente aussi cette disposition vicieuse d'isoler complètement la salle de lecture. La façade est d'un assez beau caractère; nous regrettons la proportion peu harmonique du rez-de-chaussée à l'étage.

Si le projet qui suit a pour devise *Sans peur*, il n'est pas non plus *sans reproches*, bien que nous reconnaissons dans la façade et dans la disposition du plan quelques qualités assez sérieuses; mais nous contestons à cette composition la pureté de style et le caractère.

Le projet *Studie en vlijt, voornit altijd*, offre quelques qualités, sauf le plan, qui est peu étudié. Nous pouvons en dire autant du projet qui a pour devise: *La prospérité d'un pays dépend du nombre de ses citoyens instruits*; de celui qui est signé *Constantin* et de cet autre qui a pour devise *L'Amour de l'art* (celui-ci est peut-être plus faible que les trois autres). Quant au projet fait *au galop*, le plan est mauvais, mais la façade ne manque ni de style ni de caractère.

— 45 —

Outre les projets de concours, nous avons à signaler quelques études intéressantes et les dessins de constructions édifiées.

M. VAN WAETERSHOODT, d'Anvers, expose les projets de *maisons ouvrières, maisons boutiques et maisons de secours*, qu'il a présentés lors du concours ouvert par le bureau de bienfaisance d'Anvers. C'est un projet très-étudié, présentant de sérieuses qualités au point de vue de la composition et du dessin. Dans les façades, nous remarquons des pignons à l'espagnole, et à côté des fenêtres gothiques. Cette combinaison est d'un effet singulier au point de vue esthétique.

M. P.-J. DE CUYPER, de Duffel, expose un *projet de monument consacré à la gloire de l'école flamande*, que nous décomposons comme suit: Une porte de jardin public; au-dessus, un énorme motif de fontaine monumentale allant en tronc de pyramide qui sert de base, sorte de lourd obélisque supportant une figure allégorique. De la cheminée (pardon, de l'obélisque) sortent deux Renommées (à mi-corps) élevant des palmes vers la figure qui termine le monument.

Il paraît que, au rez-de-chaussée, l'auteur a *ménagé des locaux pour les expositions permanentes* (voir le catalogue). Cela nous paraît une erreur: 1° parce que ces salles ne seraient pas éclairées; 2° parce que ce ne serait pas trop de toute cette masse de maçonnerie pour porter le dessus.

Ce projet doit faire le bonheur des sculpteurs: on en a mis partout, des sculptures: bustes, statues, bas-reliefs et motifs décoratifs.

Immense panneau, dessin timide ou lâché, rendu très-pâle. Qu'on laisse donc aux peintres ces immenses machines pour lesquelles il faudrait des salles toutes spéciales; cela ne sied pas aux architectes.

M. T. DE GROOF, d'Anvers, nous présente les dessins d'un *château élevé à Starrenhof*. Cette composition vise à l'originalité: elle est bizarre et le dessin bien faible.

M. P. DENS, d'Anvers, expose une série de photographies de constructions élevées sous sa direction. Il en est de très-ordinaires; quelques-unes sont intéressantes, notamment les *écoles communales de la place Sainte-Elisabeth et de la rue d'Orange*, et le *commissariat de police de la 9° section*, qui a de belles qualités.

M. l'architecte Dens nous paraît un chercheur; la plupart des œuvres que nous citons ont un réel mérite.

M. F. HOMPUS, d'Anvers, a exposé trois œuvres, parmi lesquelles nous citerons un *chalet à Blankenberghe*, que nous préférons nous dessin et comme composition au *bâtiment Roost-Strauss*. L'*entrepôt Huybrechts*, à Anvers, a beaucoup de caractère; composition large.

M. C. LUFFIN, à Bouvignes-Dinant, a envoyé les dessins de l'*hôtel de ville de Rochefort*, jolie construction, ayant du caractère, mais rendue par un dessin très-faible (le pignon est bien bizarre!). Un petit projet de chapelle et le calvaire d'Annevoie. Le projet d'école construite à Houx, pour une somme bien modique (28,000 francs, y compris le mobilier), est réellement intéressant. Ces œuvres sont traitées dans un style très-sobre, avec quelques éléments gothiques.

M. F. SMET, d'Anvers, a deux études: le projet d'*hôtel des postes*, dont la façade manque d'ensemble, d'unité, et le projet d'*hospice des vieillards*, bien étudié. Le plan est bien lié et assez simple; dessin sobre et vrai.

On le voit, les œuvres ne sont pas bien nombreuses. Quoi qu'il en soit, l'exposition n'est pas dépourvue d'intérêt, et nous croyons très-utile pour les jeunes architectes une visite au Salon d'architecture d'Anvers.

E. A.

Concours et expositions d'architecture

Nous avons reçu de la Société des Architectes d'Anvers, l'exposé ci-après présenté par elle au gouvernement, aux députations permanentes, conseils communaux, administrations publiques, architectes et architectophiles de la Belgique :

La discussion du programme ci-joint, surgi dans notre sein, doit son origine à une suite de concours d'architecture que nous avons vu ouvrir, juger et proclamer successivement, et dont les résultats ont plus d'une fois excité le mécontentement parmi les architectes.

Il était donc de la plus haute nécessité que cette question importante fût traitée avec la plus grande attention, dans l'intérêt des concurrents.

Chacun sait combien l'on tient peu compte des concours d'architecture.

Pendant les concours touchent de très-près aux intérêts de l'administration qui les organise et à ceux ceux des concurrents, et ces derniers doivent en outre, s'ils veulent y participer, s'imposer de grands sacrifices de temps, d'argent et d'étude.

Il arrive bien souvent que l'on n'apprécie même pas ce que c'est qu'un concours; on semble supposer qu'il suffit de rédiger avec des *à peu près* un programme plus ou moins complet, de laisser travailler les concurrents pendant quelques mois et de remettre ensuite les projets soumis entre les mains d'un jury, sans se demander si la rédaction du programme répond au but à atteindre et si les membres du jury sont bien compétents pour remplir leurs fonctions. Il s'en suit trop souvent, ou que la proclamation du jury blesse le bon sens, ou que le concours reste sans suite.

Dans les deux cas, nous le répétons, les efforts des architectes sont infructueux.

Si les administrations comprenaient, comme nous, quels travaux préalables, quelle expérience acquise, quel examen approfondi, quelles études et quelles avances de fonds il est exigé de l'architecte pour qu'il puisse participer à un concours, assurément, ils ne confèreraient le jugement des projets qu'à des hommes de l'art, qu'à des architectes compétents dont le talent ne saurait être révoqué en doute!

D'un autre côté, est-il incompréhensible que les projets d'un concours (parmi lesquels il y en a bien souvent qui sont le fruit de recherches et d'études infinies) puissent être jugés en si peu de temps; il est en effet avéré qu'un jury ne tient en général que deux ou trois séances, à la suite desquelles son opinion est fixée, tandis que le plus habile parmi nous devrait travailler assidûment pendant plusieurs jours pour établir une comparaison sérieuse entre les projets qui lui seraient soumis.

Un concours établi entre l'administration qui le décrète et les compétiteurs qui y prennent part, une obligation réciproque; il n'est donc que juste que cette obligation soit sérieusement établie et exécutée. Lorsque les choses seront comprises de la sorte, un concours sera toujours productif pour chaque concurrent.

D'autres pays ont suffisamment démontré que les concours sont utiles et qu'ils ont fait faire à l'architecture de notables progrès; il est du plus haut intérêt, pour les élèves architectes, de prendre part à ces luttes pacifiques. Et nous sommes convaincus que les architectes n'hésiteront pas à participer aux concours lorsqu'ils auront la certitude que les programmes seront bien rédigés, que le jury sera juste et équitable dans ses décisions, et que le favoritisme, contre lequel nous n'avons que trop à lutter, n'existera plus.

PROGRAMME.

Organisation de concours.

1° L'administration, en organisant le concours, rédigera un programme comprenant les dispositions voulues; elle nommera trois architectes chargés d'étudier le projet et de rechercher si les données peuvent être réalisées avec succès, d'après les règles de l'art architectural.

2° Les architectes devront calculer le temps qu'il faudra aux concurrents pour faire leurs projets et examiner si le bordereau des prix (ordinairement joint au programme) donne réellement les prix d'après lesquels le devis peut être calculé.

3° Ces trois architectes arrêteront également la dimension des échelles, et indiqueront le montant des primes à allouer.

4° Dans ce programme, il devra être mentionné si le concours est seulement ouvert aux architectes belges ou aux architectes domiciliés en Belgique.

Les trois architectes mentionnés ci-dessus ne pourront pas participer au concours.

5° Les plans terriers, joints au programme, devront être révisés attentivement, afin qu'ils soient remis sans erreur aux concurrents.

A ces plans terriers devront être joints les profils nécessaires, indiquant la situation et la nature du terrain et les cotes en toutes lettres.

6° Il conviendrait d'arrêter dans ce programme, la date à laquelle le jugement aura lieu.

7° Le programme ainsi arrêté devra être signé par les trois architectes et puis provisoirement publié.

8° Les concurrents auront le droit de faire parvenir endéans les huit jours après la publication du programme provisoire, au sujet de ces données, leurs remarques sous l'anonyme et par écrit à l'administration, avec prière de prendre en considération les observations indiquées.

Le programme provisoire mentionnera en même temps qu'il sera en vigueur huit jours après, avec toutes les modifications dont il aura été l'objet.

9° Chaque concurrent restera libre de terminer ses dessins

comme il l'entend; il devra cependant se conformer aux prescriptions du programme.

Composition du Jury.

10° Chaque concurrent, en remettant son projet pour le concours, donnera par écrit le nom d'un architecte qu'il désire voir siéger dans le jury.

Les deux architectes qui obtiendront le plus de voix seront nommés et formeront le premier groupe du jury comme représentants des concurrents.

Les concurrents auront la priorité pour la nomination de leurs candidats.

11° Les concurrents ne sont pas éligibles, ils doivent donc refuser par écrit le mandat, s'il leur a été conféré.

Les membres du jury ne peuvent directement ni indirectement prendre part au concours.

12° Ensuite, l'administration organisatrice du concours complètera ce premier groupe du jury par la nomination de deux architectes et d'un membre de cette administration, lequel, sans avoir droit de vote, remplira les fonctions de secrétaire.

13° Si le concours est organisé par une administration dépendante de la Régence, l'administration communale nommera aussi deux architectes comme membres du jury; dans le cas où le concours est ouvert par la commune, les deux architectes seront nommés par la Députation permanente.

La nomination de ces deux derniers membres du jury se fera toujours par une administration supérieure, soit communale, soit provinciale ou par l'Etat.

14° Le jury nomme en son sein son président. En cas de parité des suffrages le président a voix prépondérante.

15° Le jury, étant composé de six architectes, pourra entendre à titre de conseil: des médecins, des directeurs d'établissements publics, etc. — Ces personnes peuvent être consultées sans avoir droit de vote.

16° Les six architectes qui composent le jury ont tous droit de vote et proclament le résultat.

17° Le jury étant ainsi composé, l'administration remettra immédiatement aux membres les programmes et les plans, pour que ceux-ci puissent en faire une étude préparatoire et juger en parfaite connaissance de cause.

18° Le jury sera assisté dans ses opérations par les trois architectes qui auront rédigé et signé le programme.

Le jury pourra seulement le consulter pour demander des renseignements, si aucun de ceux-ci ne fait partie du jury.

19° Les membres du jury rédigeront un rapport circonstancié de leurs travaux et cela seulement sur les six meilleurs projets. Le rapport sera publié par l'administration organisatrice du concours et exposé avec les projets.

CONCOURS

Bruxelles. — *Saint-Josse-ten-Noode.* — L'administration communale a décidé, le 7 août dernier, et a fait publier vers le milieu du même mois, que la construction d'un nouveau groupe scolaire ferait l'objet d'un concours. Dans le programme que nous donnons ci-après, il est dit que les projets doivent être présentés avant le 1^{er} octobre prochain, c'est-à-dire que l'on accorde aux concurrents un peu plus de *trente jours* pour l'étude d'un projet dont l'importance est incontestable. Il est évident que ce délai est insuffisant, et, comme la saison est assez avancée, pour que l'idée de travailler encore cette année-ci à l'exécution soit écartée, nous ne comprenons guère que l'on n'ait pas fixé au moins un délai de trois mois. L'administration aurait eu le mois de décembre pour prendre décision et faire la mise en adjudication.

Nous insistons vivement pour qu'une prorogation soit accordée, et nous demandons aussi que le plan terrier soit complété par: 1° indication des aboutissants (constructions élevées), bâtiments accessoires et terrain découvert; 2° par quelques cotes de nivellement, et 3° quelques renseignements sur la nature du sol.

Comment veut-on obtenir des *devis exacts et détaillés* sans fournir ces indications?

Le terrain a une façade de 21^m19, rue Traversière. Les côtés latéraux sont en équerre avec l'alignement de cette rue, sur une longueur de: 1° à gauche, 34^m80; 2° à droite, 35^m40. Ces côtés se prolongent avec une déviation déterminée comme suit: en prolongeant le côté gauche (34^m80), jusqu'à une longueur *totale* de 55^m90, et reportant alors un point vers la droite à 3^m70. Le côté droit (35^m40) se prolonge également en ligne brisée, de 18^m50, et le côté du fond mesure 21 mètres. Ces cotes, sauf celle de la façade, ne sont qu'approximatives.

Plan mis en concours pour la construction d'un bâtiment d'École Moyenne.

PROGRAMME DU CONCOURS.

Article 1^{er}. Le terrain d'opération comprendra à la fois l'hôtel rue Traversière, n° 11, contenant, suivant cadastre, 9 ares 59 centiares, et la maison joignante, n° 9, contenant 2 ares 11 centiares.

Art. 2. L'école comprendra 10 classes de 40 élèves, avec vestiaires, une salle pour un musée scolaire, une salle de gymnastique, un préau et en outre une loge avec habitation pour le concierge et le logement pour le directeur.

Ce logement, qui aura une entrée particulière à la rue, se composera, autant que possible, d'une salle à manger, d'un parloir et d'un bureau (lequel servira aussi de salle de réunion pour le personnel) au rez-de-chaussée, d'un salon et de trois chambres à coucher, ainsi que de caves, cuisines, mansardes, etc.

Les plans de l'école comprendront également un préau, des

pissoirs, lieux d'aisance et caves à charbon pour le service des classes.

Art. 3. L'ensemble des constructions devra comprendre une distribution d'eau, dite de la ville, ainsi qu'une canalisation pour l'éclairage au gaz.

Tous les planchers seront en chêne.

Dans les bâtiments des classes, il devra être aménagé des tuyaux ou conduites pour un système de chauffage et de ventilation à indiquer par l'auteur du plan.

Art. 4. Les constructions seront exécutées en briques de la localité ou de ses environs (1^{er} choix) et en pierres du pays.

Les parements extérieurs de toutes les constructions seront rejointoyés. Quant aux soubassements, ils seront, en tous cas, en pierres bleues.

Art. 5. Les architectes devront, dans la combinaison des façades, se restreindre dans les limites d'une sage économie, tout en conservant à l'ensemble des constructions le caractère de sa destination.

Art. 6. Les concurrents devront produire notamment:

A. Les plans, coupes et élévation des constructions projetées à l'échelle de un centimètre par mètre;

B. Un plan à la même échelle de la façade principale.

C. Un métré et un devis estimatif (1) de la dépense qui ne pourra pas dépasser 100,000 francs.

Le plan d'ensemble sera combiné de façon à ce qu'il puisse être exécuté partiellement et successivement, sans nécessiter au préalable la démolition des constructions existantes, à front de rue.

Art. 7. Les projets devront être déposés avant le 1^{er} octobre prochain au secrétariat de l'administration communale. Ils ne seront pas signés, mais ils porteront une devise qui sera reproduite sur l'enveloppe d'une lettre cachetée, laquelle indiquera nom, prénoms, qualité et demeure de l'auteur du projet.

Art. 8. Il y aura quatre primes qui pourront être allouées aux auteurs des meilleurs plans. La première sera de 2,400 fr., la seconde de 600 fr., la troisième de 400 fr. et la quatrième de 200 francs.

Art. 9. Les projets seront soumis à l'avis d'un jury nommé par le Conseil communal, qui se réserve, en dernier ressort, le choix du plan à exécuter. Le Conseil se réserve de ne pas accorder la première prime, si aucun plan ne réunit les conditions requises.

Art. 10. L'auteur du projet choisi aura l'obligation de fournir dans un délai de deux mois tous les dessins, profils et détails de son projet, qui seront jugés nécessaires à l'exécution de ce dernier.

Art. 11. L'administration se réserve le droit d'emprunter aux projets primés, lesquels resteront sa propriété, les dispositions qu'elle jugera utiles pour la construction de l'école.

L'administration se réserve aussi le droit de faire exécuter le plan qu'elle aura choisi, par adjudication, en régie ou par tout autre moyen à sa convenance.

Saint-Josse-ten-Noode, le 7 août 1879.

Par le Collège:

Le Secrétaire communal, CH. HALLEZ. *Le Collège des Bourgmestre et Echevins,* F. JOTTRAND.

Anvers. — Administration des hospices d'Anvers. — Concours pour l'érection d'un asile d'aliénés.

L'administration des hospices informe MM. les architectes belges qu'un concours est ouvert pour la construction d'un asile d'aliénés.

Le programme du concours et les plans terriers sont déposés au secrétariat des hospices, Longue rue de l'Hôpital, 39.

MM. les architectes qui désirent concourir peuvent en obtenir des exemplaires, tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Les projets devront être remis sous pli cacheté et francs de port au secrétariat des hospices, avant le 1^{er} mars 1880.

Aucun plan ne sera plus accepté après cette date.

Anvers, le 18 juillet 1879.

Par ordonnance:

Le secrétaire général, ERN. BOUWENS. *Le président,* C. BIART.

ŒUVRES PUBLIÉES

Maisons de rapport, construites à Bruxelles par M. l'architecte Ed. DEVIGNE. Pl. 6, 7, 8, 9 et 10. — Nos lecteurs remarqueront le caractère de ces compositions, très-intéressantes au point de vue du style et de l'originalité. Ces façades sont construites en matériaux apparents, et l'on y constate le parti pris vraiment architectural d'accuser la construction.

Ces maisons sont élevées au quartier Notre-Dame-aux-Neiges et nous les comptons parmi les meilleures au point de vue de l'art architectural que l'on ait édifié dans ce nouveau quartier.

Entrée de Parc du château de la Rochette, à Chaudfontaine. Architecte H. BEYAERT. Pl. 11, 12 et 13. — C'est une œuvre d'un grand mérite artistique dans laquelle nous retrouvons les qualités saillantes du talent de notre éminent architecte bruxellois: l'originalité, l'imagination et la science.

Tout dans cette conception est remarquable, jusqu'aux moindres détails.

Projet d'hôtel de ville par M. E. DIELTENS. — Cette œuvre est connue; elle a été exposée au salon des Beaux-Arts et on a pu l'admirer à la dernière exposition de la Société centrale d'architecture.

Cette composition de style renaissance du sentiment allemand est une œuvre de grand mérite tant au point de vue de la composition que du caractère. C'est l'une des plus belles conceptions de l'artiste anversois.

(1) A détailler, en se conformant au bordereau de prix du Syndicat de Bruxelles.

CHRONIQUE DES TRAVAUX

Nous avons reçu communication d'un projet d'avenue militaire destinée à relier les nouvelles casernes à la capitale. Ce projet, tout d'actualité, car il importe de s'occuper dès maintenant de compléter la magnifique installation militaire qui s'achève en ce moment par l'établissement de communications larges et faciles avec les divers points de la ville, ce projet, disons-nous, à le mérite d'arriver à son heure.

Le projet que nous avons sous les yeux nous paraît répondre aux données essentielles du programme qui pourrait être imposé; en outre, la disposition de son tracé permettrait d'en réaliser l'exécution sans dépense excessive; en effet, sur la plus grande partie de son parcours, cette avenue traverserait des jardins et des terrains de culture; parmi les groupes d'agglomération à exproprier, se trouve les ruelles formant l'impasse de Londres, qu'au point de vue de l'hygiène même on voudrait voir disparaître.

Cette avenue partirait de la place du Trône; son départ serait la rue d'Enghien élargie; de là, par une ligne à double courbure, le tracé viendrait reprendre l'axe prolongé des nouvelles casernes. A cet endroit, un rond point marquerait le carrefour où aboutiraient des tronçons de rues reliant l'avenue militaire à la chaussée de Tervueren, à la chaussée d'Etterbeek et, de l'autre côté, à la gare décrétée qui doit être établie à proximité des casernes.

Ce projet élaboré par MM. J. Fonteyne et J. Pinchart, architectes, nous paraît avoir un vrai caractère d'utilité publique.

FAITS DIVERS

BRUXELLES. — On vient de commencer, entre les rues de Louvain et de la Croix de Fer, les travaux nécessaires à l'édification d'une nouvelle salle de spectacle qui occupera précisément l'emplacement de la caserne des Annonciades.

Cette salle, qui pourra contenir un grand nombre de spectateurs, sera entourée, à l'étage, de galeries vitrées formant jardins d'hiver et d'où la scène sera visible.

L'entrée principale — de dix mètres d'ouverture — sera rue de la Croix de Fer.

Loué pour vingt ans à un impresario parisien, ce nouveau théâtre — destiné à devenir les Folies-Bergère de Bruxelles — devra être prêt dans dix mois : la première représentation doit avoir lieu le 1^{er} mai 1880.

GAND. — Petite Boucherie. — Nous avons parlé d'une importante découverte faite, il y a quelques semaines, à Gand, dans le bâtiment de la Petite Boucherie, une ancienne chapelle convertie récemment en halle à la criée. La Fédération artistique dit qu'il s'agit de fresques monumentales, recouvertes de nombreuses couches de badigeon et qui occupent le fond tout entier du large panneau. Elles sont au nombre de trois, un Saint Christophe fort caractéristique, un Saint Jean, et au centre un Jésus Salvator mundi qui, selon toutes probabilités, ne remontent pas à moins du treizième ou quatorzième siècle. Les piliers coupant ces vastes peintures sont d'une décoration moins ancienne. Ils ont été peints au dix-huitième siècle.

Naturellement, les fresques de la Petite Boucherie ont grandement souffert. Des parties importantes ont disparu sous des replâtrages antérieurs; d'autres ont été enlevées pour faire place à des crochets. Les travaux de remise au jour de ces curieux spécimens de l'art gothique ont été confiés à M. Thys, un jeune artiste gantois, qui a usé d'une prudence extrême. Il y aura là matière à d'importantes restaurations : la chose en vaut la peine. Nous n'avons point dans le pays beaucoup de peintures aussi anciennes et aussi franchement typiques. Sans avoir la valeur des fresques de la Grande Boucherie et de la Biloque, découvertes dans la même ville, elles offrent assez d'intérêt pour qu'on n'épargne aucun sacrifice afin de les remettre en bon état.

BORDEREAUX DE PRIX

1879

DÉBLAIS ET REMBLAIS

Table with 2 columns: Description of work (e.g., Déblai à jet de pelle, Transport à la brouette) and Price in francs (fr. c.).

Observation. Les matériaux, dans ce dernier prix (9), restent la propriété du client; souvent on paie les frais de démolition par l'abandon à l'entrepreneur des vieux matériaux avec la faculté de les réemployer s'ils sont jugés bons.

MAÇONNERIE

Table with 2 columns: Description of masonry work (e.g., Maçonnerie en moellons, Pavements en briques) and Price in francs (fr. c.).

TOITURES

Table with 2 columns: Description of roofing work (e.g., en tuiles bleues de Boom, en vieilles tuiles) and Price in francs (fr. c.).

ZINC

Table with 2 columns: Description of zinc work (e.g., pour gouttières et plateformes unies, à tasseaux) and Price in francs (fr. c.).

MENUISERIE

Table with 2 columns: Description of window frames (CHASSIS) and Price in francs (fr. c.).

Nota. Les assemblages des châssis seront pris dans des bois de deux pouces d'épaisseur. Tout châssis ne mesurant pas un mètre carré sera compté pour un mètre carré. Les ébrasements ni les chambranles ne sont pas compris dans ces prix. Pour les portes balcons, les panneaux seront mesurés séparément. Le placement des pompes n'est pas compris dans ces prix; mais on doit fournir et placer les charnières et petits fers.

PORTES A FORTES OU DOUBLES EMBREVURES

Avec ébrasements unis et chambranles à moulures de 0,16 à 0,18 de largeur.

Table with 2 columns: Description of door types (e.g., Porte double à 3 panneaux) and Price in francs (fr. c.).

PORTES ASSEMBLAGES DE 0,035 AVEC ENCADREMENTS

Table with 2 columns: Description of door types and Price in francs (fr. c.).

PORTES ASSEMBLAGES DE 0,043 AVEC ENCADREMENTS

Table with 2 columns: Description of door types and Price in francs (fr. c.).

PORTES A SIMPLES EMBREVURES

Avec ébrasements unis et chambranles à moulures de 0,15 de largeur.

Table with 2 columns: Description of door types and Price in francs (fr. c.).

PORTES A BOUVEMENTS

Table with 2 columns: Description of door types and Price in francs (fr. c.).

PORTES A MOULURES SIMPLES AUX ASSEMBLAGES

Table with 2 columns: Description of door types and Price in francs (fr. c.).

PORTES SANS MOULURES AUX ASSEMBLAGES

Table with 2 columns: Description of door types and Price in francs (fr. c.).

Observations importantes.

Lorsque les portes auront des ébrasements d'une largeur supérieure à 0,40 centimètres, on devra majorer leur prix. On mesurera le supplément des ébrasements et on le comptera à raison de fr. 7-00 le mètre carré. Pour les ébrasements à panneaux, assemblages de 0,023 d'épaisseur à moulures poussées au bois, on comptera en supplément pour une double porte, fr. 18-00; pour une simple porte, fr. 12-00. Les charnières et les serrures ne sont pas comprises dans les prix des portes.

Toutes les portes sont en bois de sapin rouge et en bois blanc à peindre. 1 couple de charnières en fer, 2 francs. — 1 couple briquets en fer et cuivre, petit modèle, 3 francs. — Id., grand modèle, 5 francs.

PERSIENNES ET VOLETS

Table with 2 columns: Description of window treatments (e.g., Persiennes en chêne fonçure) and Price in francs (fr. c.).

ÉBRASEMENTS, CHAMBRANLES ET DIVERS.

Table with 2 columns: Description of finishing work (e.g., Ebrasements unis en sapin pour châssis) and Price in francs (fr. c.).

ESCALIERS

Table listing various staircase types and materials with prices. Includes items like 'Escaliers en bois de hêtre sur quartier', 'Marches de 1.00 de long sur 0.27 à 0.30', etc.

PARQUETS ET PLANCHERS

Table listing parquet and plank types with prices. Includes items like 'Parquets massifs en chêne de douves de Russie', 'Planchers bois de sapin Memel 1er choix', etc.

CHARPENTE

Table listing carpentry work with prices. Includes items like 'Grosse charpenterie, gîtes et charpente', 'Charpenterie légère pour cloisons', etc.

PLAFONNAGE

Table listing ceiling work with prices. Includes items like 'Plafonds unis, lattes sapin fendu', 'Plafonds en chêne', etc.

ORNEMENTS, MODÈLES COURANTS

Table listing decorative elements and models with prices. Includes items like 'Denticules ordinaires, vestibule', 'Ornements courants de 1 à 10 de largeur', etc.

MARBRERIE

TABLETTES DE FENÊTRES, PLINTES OU LAMBRIS

Table listing marble work for windows, plinths, and moldings with prices. Includes items like 'Granit', 'Florence', 'Rouge ou Bleu belge', etc.

CHEMINÉES (SANS MOULURES)

Table listing chimneys without moldings with prices. Includes items like 'Granit', 'Florence', 'Rouge et Bleu belge', etc.

PAVEMENTS

Table listing paving stones with prices. Includes items like 'Carreaux carrés (au-dessous de 0m40)', 'Carreaux octogones', etc.

MARCHES AVEC CONTRE-MARCHES

Table listing steps with counter-steps with prices. Includes items like 'Rouge belge', 'Comblanchain', 'Haut-ville', etc.

TRAVAIL AU DEHORS

Table listing outdoor work with prices. Includes items like 'Ouvriers marbriers', 'Id. polisseurs', 'Id. tailleurs de pierres', etc.

Nota. Tous les prix du tarif sont calculés pour Bruxelles et ses faubourgs, placement compris; le concours du maçon ainsi que ses fournitures restant aux frais et aux risques du propriétaire.

La déclaration de non-responsabilité, exigée par les administrations de chemin de fer et accordée par les expéditeurs pour faciliter les expéditions et éviter tout retard, ne déplace pas cependant la responsabilité, laquelle reste tout entière aux acheteurs.

Les paiements se font au comptant, payables à Bruxelles, sans escompte. En cas d'entreprise générale de fournitures à placer successivement, les paiements sont échelonnés par acomptes proportionnés à la valeur des travaux effectués.

Tous les mesurages se font au grand carré, y compris les rebords polis. Les travaux de marbrerie sont livrés en bon état. La réparation de dégâts survenus après le placement, comme aussi le nettoyage ou repolissage des cheminées, etc., après achèvement des bâtiments, sont à la charge des propriétaires.

Les prix du tarif sont calculés équitablement et représentent — comme qualité de marbre et d'exécution — une bonne moyenne. Ils ne concernent donc pas des qualités supérieures ou inférieures exceptionnelles dont l'évaluation serait préalablement fixée entre les parties.

Les grèves d'ouvriers sont considérées comme cas de force majeure, excusant légitimement un retard dans la fourniture des travaux aux dates convenues.

Les contestations entre les patrons marbriers et leurs clients sont jugées par arbitres.

Les présentes conditions font office de convention verbale pour toutes les transactions pour lesquelles il n'a pas été stipulé de conventions spéciales, exclusives de celles-ci.

PEINTURE

Travaux au mètre superficiel

Table listing painting work with prices. Includes items like 'Lavage à l'eau, époussetage compris', 'Lessivage pour repeindre ou conserver', etc.

OUVRAGES A L'HUILE

Table listing oil painting work with prices. Includes items like 'Enduit ordinaire pour ouvrages courants', 'Enduit soigné, avec ponçage à l'eau', etc.

PEINTURAGE ORDINAIRE POUR TRAVAUX COURANTS OU DE FOND

Table listing ordinary painting work with prices. Includes items like 'Murs ou boiseries en ton uni', 'Pour ponçage à sec, net sur plafonnages', etc.

OUVRAGES A L'INTERIEUR

Table listing interior painting work with prices. Includes items like 'Murs, plafonds, boiseries, ton uni', 'Pour nettoyage, ponçage à sec, masticage', etc.

PEINTURE SOIGNEE MATE

Table listing matte painting work with prices. Includes items like '(couche d'achèvement) au blanc de neige', 'en différentes teintes harmonisées', etc.

PEINTURE SOIGNEE, DITE PORCELAIN

Table listing porcelain painting work with prices. Includes items like 'en ton uni ou blanc de neige', 'en différentes teintes', etc.

VERNISSURE

Table listing varnishing work with prices. Includes items like 'au vernis blanc dammar', 'au vernis copal ordinaire', etc.

OUVRAGES DE DECOR

Table listing decorative work with prices. Includes items like 'Imitation ordinaire de bois de chêne pour cuisines', 'Imitation de bois ou marbres ordinaires', etc.

OUVRAGES DIVERS

Table listing various other work with prices. Includes items like 'Jaspé en deux tons avec un ou deux filets contre la plinthe', 'Polissage soigné sur vernissure', etc.

Nota. — Les prix ci-dessus, du n° 29 au n° 39 inclus, comprennent façon et fourniture, sans couche de fond ni vernissure.

OUVRAGES A LA COLLE

Table listing work with glue with prices. Includes items like 'Couche d'encollage clair', 'Peinture en ton uni, y compris masticage', etc.

Travaux au mètre linéaire

Table listing linear work with prices. Includes items like 'Plinthes en ton uni, 3 couches et masticage', 'Plinthes en ton uni avec vernissure', etc.

OUVRAGES A LA PIÈCE

Table listing piece work with prices. Includes items like 'Fuseaux ordinaires de rampe d'escalier', 'Fuseaux bronzés à la poudre', etc.

Nota. — Les frais d'échafaudages pour façades ne sont pas compris dans les prix fixés pour travaux extérieurs.